



Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs

www.ufcna.eu



Membre
de l'UECNA

Paris, le 21 Décembre 2012

Monsieur Victor Haïm
Président de l'ACNUSA
3 Place de Fontenoy
75007 Paris

Monsieur le Président,

L'UFCNA a vocation à fédérer les associations qui luttent contre les conséquences sanitaires néfastes (bruit et pollution atmosphérique) du développement du trafic aérien (aviation commerciale : passagers et fret, aviation militaire, aviation légère, aviation d'affaires, hélicoptères...).

A ce titre, l'UFCNA a toute légitimité à s'exprimer au niveau national sur les questions transversales qui se posent sur toutes les plates-formes françaises.

Les professionnels du transport aérien n'ignorent pas des effets désastreux de leur activité sur l'environnement, mais soucieux de leur expansion, ils ont choisi de contrôler tous les niveaux d'arbitrages par un lobbying efficace, afin de se soustraire au mieux aux exigences éventuelles des représentants des populations survolées. De longue date, nous avons pris acte de cette position. Néanmoins, nous déplorons ce choix stratégique contraire à la mise en œuvre d'objectifs concertés et équilibrés.

Très bien structurée et organisée, la filière aéronautique, soutenue sans réserve par la Direction Générale de l'Aviation Civile est accompagnée par des programmes de recherche et de développement européens financés par des fonds publics qui se chiffrent en milliards d'euros et d'une fiscalité très attractive (pas de taxe sur le kérosène, TVA réduite voire absence de TVA). Elle bénéficie par ailleurs d'infrastructures publiques dont les déficits chroniques, dénoncés par la Cour des Comptes dans son rapport 2008, sont de plus en plus difficiles à justifier aux yeux des citoyens.

Vous avez, comme vos prédécesseurs, entrepris la « visite annuelle » sur chacune des plates-formes dites acusées, avec une partie des membres de l'Autorité. Nous pensons qu'il est temps de dresser le bilan de ces différentes rencontres.

Lorsque l'Autorité rencontre les membres des CCE, généralement dans les locaux de la DGAC ou du gestionnaire d'aéroport, les représentants associatifs, tous bénévoles, sont conviés à écouter longuement les différents rapports d'activité, les démarches environnementales des professionnels responsables des nuisances. Le débat avec le reste des participants dont les représentants des populations impactées, se réduit à peau de chagrin et l'heure du départ sonne alors même que beaucoup de sujets importants n'ont pu être abordés.

Vous avez reçu des comptes-rendus de vos visites. Leur contenu ne cachait pas la déception, la stupeur, voire la colère des associations. Ces propos traduisent la grande inquiétude quant à l'évolution et les orientations de l'institution que vous présidez.

Que la tâche soit sérieuse et compliquée, nous n'en doutons pas. Mais sur le ton du badinage, vous avez rayé des sujets aussi importants que la densification des abords de certains aéroports, la réalité sanitaire de l'impact du bruit sur les populations survolées, les essais nocturnes d'avions particulièrement bruyants comme l'A400M, la délocalisation d'un aéroport pouvant soulager les populations franciliennes, la présence d'un professionnel de santé dans l'Observatoire Cœur de nuit à Toulouse, et surtout la possibilité de réduire les vols de nuit, comme cela se déroule dans plusieurs pays européens... Enfin, pour ralentir la croissance effrénée et programmée du trafic aérien, vous réfutez les prévisions de croissance concordantes des grands organismes internationaux et vous avez mis en avant l'arrivée des TGV, qui ferait chuter le trafic aérien, et la rareté du pétrole voire sa disparition, comme moyen de clouer les avions au sol dans 10 ans... Vos propos nous ont laissés sans voix.

Nous attendons de l'Autorité et de son président en particulier qu'elle soit impartiale, objective, donc au service des ses missions premières qui sont la mise en place des conditions nécessaires à la concertation et à l'arbitrage : écoute, dialogue, transparence des informations, impartialité. L'indépendance de votre institution ne saurait souffrir du moindre malentendu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Le Président,

pour les 75 associations
fédérées au sein de l'UFCNA